



CONVOCAION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE.

Les membres du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-11, alinéa 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) et de l'article 26bis, par. 5, alinéas 2 et 3 de la loi organique des CPAS à se rendre à leur assemblée conjointe, au lieu ordinaire des séances du Conseil communal (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

VENDREDI 18 DECEMBRE 2015 à 19H30

pour délibérer sur les points suivants :

1. Présentation du rapport annuel sur les synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS, les économies d'échelle, les suppressions des doubles emplois ou chevauchement d'activités du CPAS et de la commune.
2. Présentation de la note de politique générale 2016 du CPAS.
3. Budget 2016 du CPAS : 1^{er} examen.
4. Divers.

Nassogne, le lundi 6 décembre 2015.

PAR LE COLLEGE, POUR LE CENTRE,
Le Directeur Général, Le Bourgmestre, La Directrice Générale, La Présidente,

Charles QUIRYNEN

Marc QUIRYNEN

Caroline CHABOT

Florence ARRESTIER

Les documents en titres se trouvent au f^{ts} 3 du Conseil communal (Budget CPAS) et dans les pièces justificatives.